L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI MATIN, 18 AOUT.

FEUILLETON

LES FOURCHES CAUDINES.

IV.

Les hommes, pour certaines femmes, ne sont jamais ce qu'ils sont; ils sont ce que leur fantaisie veut qu'ils soient. Eussent-ils même, pour mieux se faire connaître, l'indiscrétion d'un miroir qui reflète fidèlement tous les traits d'un modèle, l'image qu'on fait voir à ces charmantes créatures n'est jamais pour elles la véritable. Elles en atténuent la physionomie, l'adoucissent ou l'exaltent au gré d'impressions spontanées et irréfléchies dont elles ne sont ni les juges ni les maîtresses. C'est une sorte de mirage moral dont elles subissent les fascinations avec la plus entière bonne foi. Aussitôt qu'elles sont troublées par un courant de ce magnétisme dont la science ne peut encore indiquer l'origine et les lois, leur équilibre intellectuel est détruit et les plus fines ne sont pas moins dupes que les plus humbles d'esprit. Dans ces occasions, Lovelace lui-même pourrait être sincère impunément.

La franchise un peu brutale de M. de Brévans ne servit donc qu'à le parer d'une qualité nouvelle à laquelle il ne prétendait pas, la modestie. L'habileté la plus consommée ne lui aurait pas mieux venue en aide. Il garda, sans en perdre un seul rayon, cette auréole dont les récits de la presse l'avaient entouré et sortit de chez Mme de Merris, dans l'appareil d'un Bayard, un peu sceptique, mais sans peur et sans reproche.

Les personnes que le hasard des événements a mis spontanément en lumière se trouvent tout à coup à Paris, entourées d'une cohorte d'amis qui leur font une renommée. Fussent-ils les plus simples des êtres, ces modèles couronnés marchent bon gré mal gré, comme autrefois les chefs des Francs, sur le pavois. En quelques jours le vainqueur de Bir-Touta fut le héros de tous les salons. On lui prêta des mots qu'il n'avait pas dits, et des actions dont le souvenir lui échappait. Sa naissance et sa bonne mine ne nuisaient pas à cette réputation improvisée. M. de Brévans qui trouvait de grandes douceurs à cet état de choses, laissa faire le monde; il était devenu l'un des hôtes les plus assidus de la maison de M. le comte de Merris. Le comte l'adorait. Albertine le voyait chez elle, trois ou quatre fois par semaine, vers cinq heures. De ce côté-là, il sentait une sympathie plus vraie.

Sur ces entrefaites, Mme de Chazeuil tomba malade. Mme de Merris accourut tout effrayée; elle trouva son amie qui prenait le lit gaiement et se préparait à y passer un mois.

—Le médecin s'arrangera comme il lui plaira, dit-elle, l'occasion est bonne, j'en profite et vais m'étendre tout de mon long. On ne m'accusera pas d'indolence cette fois, et je vais me reposer tout à mon aise...... Va! les maladies ont du bon.

Albertine, qui l'aimait de tout son cœur, s'installa à son chevet, ni la fatigue ni les soins ne l'en purent chasser. Elle ne parlait plus de ses chagrins.

—Je le vois, lui dit un jour Antoinette, il n'est rien de tel que d'avoir une peine véritable pour n'être plus malheureuse...... Depuis que tu crains de me perdre, tu ne pleures plus sur ton abandon.

A diverses reprises on lui présenta la carte de M. de Brévans qui passait chez elle pour avoir de ses nouvelles. Antoinette prenait la carte et la tortillait entre ses doigts. Quelquefois, en riant, elle la jetait sur les genoux de la comtesse.

—Voilà des visites qui m'arrivent par ricochet, disait-elle, de la rue Royale, où elle ne t'a pas trouvée, cette carte a fait un saut jusqu'à la rue Castiglione, je sais un colonel qui voudrait bien la suivre.

Mme de Merris ne répondait pas. Quand la convalescence se déclara, Albertine resta fidèle à son poste. Cette grande tendresse inquiéta Mme de Chazeuil.

—Albertine ne m'aimerait-elle autant, se dit-elle, que parce qu'elle a peur d'en aimer un autre encore davantage?

Elle l'observa plus attentivement. Mme de Merris faisait de visibles efforts pour se rapprocher de Gontraud. Elle ne se plaignait plus, elle ne l'accusait plus. Elle cherchait les occasions de se réunir à lui.

Cependant elle eût donné volontiers quelque chose pour que l'Algérie entière se soulevât, d'Oran à Constantine, et rappelât sur son territoire tous les chasseurs d'Afrique en congé.

L'hiver avait ramené à Paris tous ses hôtes accoutumés, dispersés dans mille châteaux. Un soir, M. et Mme de Merris étaient à l'Opéra, où l'on exécutait un ballet alors dans toute sa vogue. Il y eut un moment où M. de Merris battit des mains avec transport; on aurait dit que ses gants blancs avaient la fièvre. Albertine prit une lorgnette et reconnut sur la scène, au premier rang d'un groupe de bayadères, une danseuse dont elle avait déjà vu le sourire et les grâces fardées dans une autre circonstance. Elle la regarda mieux.

Ah! la personne à la plume rouge! se dit-elle.

C'était, en effet, Mlle Frasquita qui tourbillonnait dans un flot de mousseline. Les mains de Gontraud s'agitaient toujours.

—Si vous mettiez une sourdine à votre enthousiasme? lui dit tout à coup la comtesse.

M. de Merris rougit.

—Par hasard, seriez vous jalouse? dit-il d'une voix ironique.

M. de Brévans entra. Gontrand lui serra la main, se leva et sortit. Peu d'instants après, Albertine put le voir derrière le rideau d'Arlequin, dans la loge du directeur. Il riait très fort et applaudissait galamment. Mme de Merris oublia le visiteur qui venait de s'asseoir auprès d'elle et tomba dans une profonde rêverie, les yeux sur la petite loge dans laquelle le fugitif était assis. Le chasseur d'Afrique suivit la direction des yeux et aperçut à son tour M. de Merris. Il ramena bientôt son regard sur Albertine. Les paupières de la comtesse étaient humides et gonflées; on aurait dit qu'une larme allait s'en échapper.

—Oui, dit le colonel à demi voix, mais assez haut pour qu'elle pût l'entendre, il y a des hommes à qui la Providence a mis le bonheur dans les mains et qui ne savent pas les tenir fermées!

Le visage, le cou, les épaules d'Albertine se couvrirent de rougeur. Il y a des mots qui font l'effet d'un rayon de lumière déchirant un rideau de nuages. Mme de Merris, tout oppressée ne savait comment dissimuler son trouble, le regard du colonel ne la quittait pas. Antoinette survint.

—Ah! que je suis heureuse de te voir! s'écria la comtesse.

Pierre s'écarta pour faire place à Mme de Chazeuil.

—Tu ne t'attendais pas à cette bonne fortune, ni vous non plus, Monsieur, dit Antoinette, vous avez devant vous la plus malheureuse des Parisiennes, sous prétexte que j'ai toussé le mois dernier, on m'envoie en Italie; six semaines d'exil! Je m'agite pour m'habituer au mouvement. Il veut me faire expirer de fatigue, après quoi on dira que je suis guérie. M. de Chazeuil est dans la joie. Il rêve les douceurs du tête à tête. Que de périls sous cette enveloppe honnête que tu lui connais! Demain je te verrai pour la dernière fois. Je ne reviendrai plus que pour mourir dans tes bras.

—Quoi! Madame, vous partez! s'écria M. de Brévans.

—Oui, Monsieur, et si cela vous désespère trop, ne vous gênez pas, les chemins de fer courent pour tout le monde.

Elle se pencha vivement à l'oreille d'Albertine.

—Il me semble que tu es sur la pente d'une maladie plus dangereuse encore que celle à laquelle je viens d'échapper.... Prends garde, dit-elle, en lui serrant la main énergiquement.

A ce moment de sa vie, M. de Brévans faisait de sérieuses réflexions. Il était encore jeune, mais de légères atteintes de douleurs rhumatismales lui rappelaient qu'il avait couché maintes fois à la belle étoile, son amour de la carrière où il avait moissonné quelques lauriers, n'allait pas jusqu'à lui faire supposer que la gloire est le seul bien qu'on puisse désirer dans le monde. Il en était d'autres qu'il appréciait à leur juste valeur et qu'il convoitait peut-être avec plus de vivacité.

Les épaulettes les plus belles étaient, il est vrai, promises à son ambition, mais il pouvait être arrêté court par une balle; combien de guerriers fameux n'avait-il pas vus, en outre, qui mangeaient maigrement les semestres de leur pension de retraite au fond de quelque province où des hobereaux leur damaient le pion! Une vie aisée à Paris, dans un hôtel confortable, et dans tous les loisirs heureux que donne une occupation lucrative, cela valait bien en somme les hasards d'une expédition et les défilés du bivouac. Le tout était d'atteindre à ces hauteurs. Si M. de Brévans était de ces hommes qui chevauchent hardiment sur un champ de bataille, c'était encore un de ces navigateurs habiles qui flairent les écueils et savent profiter du vent qui passe pour gagner le port. La marée de l'opinion le poussait; il suivait modestement le flot, sans se presser, mais en s'aidant. Un pair de France qu'il avait dans sa famille et qu'on avait appelé aux honneurs de la présidence d'une compagnie de chemin de fer nouvellement créée, lui faisait des ouvertures. Il n'était pas impossible qu'un fauteuil lui fût réservé autour de la table du conseil d'administration, son héroïsme de fraîche date lui tenait lieu de capital.

M. de Brévans était assez au courant des usages de Paris pour ne pas ignorer que les faiseurs d'affaires sont friands de réputations toutes faites. Les noms qu'ils représentent offrent des garanties d'honneur et de loyauté auxquelles le public se laisse prendre. C'est pour les entreprises à leurs débuts, une cocarde et un drapeau. Sa victoire de Bir-Touta donnait au colonel la valeur d'un général. Etalé en gros caractères à la quatrième page d'un journal, son nom pouvait prêter un éclat plus vif aux colonnes d'un prospectus. La question était qu'il ne fût pas oublié le lendemain. Il écoutait les ouvertures qui lui furent faites et en discuta les éléments en homme qui ne se laisse pas éblouir par le mirage des chiffres.

—Nous verrons, répondait-il enfin d'un air d'hésitation.

Au fond, ce n'était plus qu'une question d'avantages à débattre entre lui et son oncle le pair de France. Il demandait simplement pour obtenir beaucoup. Jetée dans la balance, comme celle de Brennus, et sollicitée par deux compagnies rivales, son épée avait la pesanteur du plomb. En passe d'arriver d'un bond dans les régions dorées de l'industrie, le beau colonel se voyait en rêve assis dans le boudoir d'une jolie Parisienne qui avait une grande position dans le monde, et, grâce à elle, le bienvenu partout. Dans sa pensée, Mme de Merris, dame et magnifique, était comme une main fleurie dont les commencements heureux couronnent les édifices qu'ils viennent de parachever. Elle conquise, rien ne manquait plus à son œuvre. Et M. de Brévans n'ignorait pas combien l'agréable vient en aide à l'utile à Paris; que d'hommes qui forcent toutes les portes et qui ne doivent la rapidité de leur marche qu'aux succès obtenus dans le monde!

Si, par aventure et en suivant la pente des méditations, sa pensée allait plus avant, il considérait Albertine comme une étape qui le mènerait tout doucement jusqu'à ce chapitre suprême de toute vie qui a nom le mariage. Alors, le roman serait clos et le colonel n'aurait plus qu'à s'endormir sur l'oreiller d'une dot. Tel un sentier fleuri mène, au travers d'un bocage enchanté par les rossignols, jusqu'à l'auberge aimable où un souper délicat attend le voyageur.

Sur ces entrefaites, et tandis qu'il se berçait de mille rêves où la galanterie et la spéculation avaient une part égale, une partie de la fortune de M. de Brévans fut engloutie dans le naufrage d'un banquier célèbre. D'un coup d'œil hardi il en mesura les conséquences; il pouvait choisir entre deux routes: garder à sa ceinture l'épée qu'il avait bravement portée, se jeter résolument au-devant des périls et, poussé par sa réputation, arriver aux plus hauts grades militaires; ou bien tourner son ambition et son activité vers l'industrie, prendre sa part des luttes où les millions se gagnent et se perdent et tout subordonner à ce désir unique. Il regarda le portrait de son père qui était mort criblé de blessures, au fond de sa province, et qui n'avait laissé qu'un mince patrimoine dont les débris venaient de disparaître en une heure. Un mouvement des épaules lui fit comprendre qu'il avait choisi dans le secret de son cœur. Affermi dans sa résolution par l'effet même de ce désastre, il se garda bien d'en parler à ses amis. Un aveu pouvait le faire déchoir dans leur opinion, et rendre les meilleurs moins désireux de l'obliger par le sentiment qu'il avait un besoin plus radical de leur appui. Dès lors on le vit plus assidûment dans le monde et rien en apparence ne fut changé dans les habitudes de sa vie.

Dès cette époque, et trois mois après sa rencontre avec M. de Merris, il était le confident de ses promenades à l'Opéra, et la comtesse n'avait pas d'ami plus fidèle à ses réceptions.

Privée du secours d'Antoinette que la rigueur de la saison retenait à Nice, Albertine était retombée dans ses inquiétudes et son malaise. Les caresses de ses enfants ne suffisaient pas à combler le vide de son cœur. De la part de M. de Merris, toujours même rire et même entrain. On le voyait partout où les Parisiens se montrent en grand nombre. Cependant, on le rencontrait chez lui, le matin. Dans le fond, et tout en raillant la comtesse, il l'aimait beaucoup. C'était, comme une foule d'autres maris entraînés par le courant, un fanfaron d'indépendance. Malheureusement il ne faisait rien pour combattre l'impression première qui était restée à Mme Morris de sa rencontre avec le colonel dans la forêt de Compiègne. Une circonstance avait même contribué à rendre cette impression plus durable et plus profonde.

A continuer.

Banque des Citoyens de la Louisiane

Nlle-Orléans, 7 août 1865.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de quatre pour cent [10] sur le capital du département de banque, lequel dividende sera payé aux actionnaires, au comptant, à partir de lundi, 14 du courant.

J. L. DELERY, faisant fonctions de caissier.
8août—1at.1j.—3s.2f.p.c

PERDU OU ÉGARÉ.

Le certificat No 6066 de la Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle Orléans, pour cent soixante quatorze actions au nom de A. C. Graham, Président de la Première Banque Nationale de la Nouvelle Orléans, en date du 4 novembre 1864.

Avis est donné qu'il sera fait une demande pour le renouvellement du dit certificat.

A. C. GRAHAM,
Président de la Première Banque Nationale de la Nlle Orléans.
11 aout—60 f

Département des Travaux Hydrauliques,
Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.

Nlle Orléans, 5 août 1865.

EN vertu de la 15me section de la charte de cette institution qui autorise le bureau des Directeurs, UNE ASSEMBLEE GENERALE des actionnaires aura lieu, au bureau de cette compagnie, rue Dryades, entre les rues Canal et Commune, LUNDI, 11 septembre, à 11 heures du matin, dans le but de prendre en considération les affaires de la dite compagnie.

S. E. PERCY, Secrétaire.
5août—3sem—11sep

GALERIE NATIONALE DES ARTS DE **E. A. PIFFET**, (Successeur de E. JACOBS, rue du Camp, No 35.)
Cartes de visite dans tous les genres, à **Trois piastres la douzaine.**
29 juillet—1m

Photographies
A des prix réduits, pendant soixante jours.

LA Compagnie Photographique de la Nlle Orléans, rue du Camp, No 57 fera des CARTES DE VISITE à trois piastres la douzaine, jusqu'au 1er octobre prochain. La maison défie la concurrence pour la qualité du travail. Tous les portraits sont garantis.
31 juillet—1m A. A. TURNER, Photographe.

61..........*Rue du Camp*..........61
Avis—Photographie.

LE soussigné annonce à ses anciens clients et au public qu'il arrive du Nord avec tous les perfectionnements [illegible] dans l'art de la Photographie. Etant seul, il s'occupera de tout le département, des portraits d'enfants et des grands portraits, sous son appareil perfectionné. Il fera des cartes de visite à $3 la douzaine et les grands portraits à la même réduction. Peinture à l'huile, à l'eau et à l'encre de Chine, dans le meilleur style et le plus bref délai.
12aout—1m S. ANDERSON.

E. ROGER & Co.,
Salles de ventes Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée.

Nlle-Orléans, 5 août 1865.

LES soussignés désirant donner de l'extension aux affaires de leur maison, ont formé une société, à dater de ce jour, avec M. C. T. NASH, de cette ville, qui s'occupera des ventes d'actions, effets publics, biens, propriétés foncières, scrips et autres valeurs, produits, vins, mobiliers, cargaisons et autres ventes au dehors. Ils se recommandent par une prompte exactitude aux affaires qui leur seront confiées.

Les ventes de marchandises sèches, linge fait, chapeaux et chaussures seront continuées, comme par le passé et sans aucun changement, par MM. E. ROGER & HENRY SAMORY.

Ils sollicitent l'appui de leurs amis et du public. Avances libérales sur consignations.

E. ROGER & Co.

☞ Nous serons toujours prêts à fournir à nos amis de la ville et de la campagne des renseignements sur les valeurs de la place. 7aout—1m

THE COTTON BOLL,
139........RUE DE LA COMMUNE........139
Entre St. Charles et Camp.
Concerts Gratuits!

DES concerts gratuits seront donnés tous les soirs dans ce café par M. A. BONNIVARD, le célèbre artiste. Il jouera sur le violon avec accompagnement de piano des morceaux des opéras français et italiens.
28 juillet—3m JOHN P. BECKER, propriétaire

DISSOLUTION.

LA maison existant sous le nom de T. DUPRE & Cie. est dissoute de commun accord à partir d'aujourd'hui. M. T. Dupré est chargé de la liquidation et peut être trouvé à l'ancien magasin au No. 63 rue de la Vieille Levée.

T. DUPRÉ.
ALF. DOLHONDE en Commandite.
Nlle. Orléans, le 2 août 1865. 3août—3

LES soussignés continuent le même genre d'affaires que l'ancienne maison T. DUPRE & Cie, au No 63, rue Vieille Levée, sous la raison sociale de *Dupré & Grevemberg.*

T. DUPRE,
LOUIS GREVEMBERG,
FIS. ARMANT—en commandite.

☞ Nous avons, à partir de ce jour, intéressé M. FRED. NICAUD dans nos affaires.
1er août 1865.
10aout—au31 DUPRE & GREVEMBERG.

CIGARES DE LA HAVANE.

CENT quatre-vingt mille Londres, Conchas, Media Regalia, Breves, Medianos et Caliudrados, des marques célèbres suivantes: Carvajal, Partagas, Princesa Galles, Intimidad, Espada, Lealtad Española, Principe Alphonse, La Bondad, Ingenuidad, Cabarga et d'autres marques—toutes importées directement de la Havane et à vendre par BORNIO FRERES,
17aout—7 rue Gravier, No 77.

25 BALLES TABAC EN FEUILLE.

CINQUANTE-UN mille cigares de la Havane, des marques les plus célèbres, en débarquement de la barque Lexington, arrivée de la Havane, à vendre par BORNIO FRERES,
17aout—7 rue Gravier, No 77.

Une bonne nouvelle!!!

TOUS les OUVRIERS et ENTREPRENEURS en général apprendront avec plaisir qu'un tableau vient d'être ouvert rue Royale, 177, au CAFÉ ROYAL, entre Ste Anne et Orléans, déjà bien connu par l'affabilité de son nouveau propriétaire. Ce tableau a pour but d'enseigner aux ouvriers sans ouvrage les endroits où ils peuvent s'en procurer et à MM. les entrepreneurs, les ouvriers en bâtiments de tous genres, sans occupation, avec leurs capacités respectives et leurs résidences. Tous les ouvriers et les patrons comprendront l'avantage qu'ils trouveront à cette démarche qui est sans intérêt, attendu que les renseignements demandés et délivrés sont gratis.

S'adresser au CAFE ROYAL, 177 rue Royale,
5aout—1m entre Ste Anne et Orléans.

GRAND ASSORTIMENT DE SELLES
Anglaises, Françaises et Américaines.
A LA **SELLE ANGLAISE**
MAISON
L. GUILBAUX & GIEFERS
24, rue St-Charles, 24,
[*Anciennement rue Royale, 121 et 123.*]

Marchandises arrivant régulièrement par chaque steamer de New York.

Harnais pour plantation.
Harnais doubles et simples, dans le dernier genre.
Selles fines et militaires.
Fouets, couvertes, éperons et en général les articles de [illegible] pour sellier.

Nous engageons spécialement les habitants de la campagne à venir visiter notre assortiment. 20 juin—3m

---

Lettres non réclamées

Restant à la Poste de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane, le 19 aout 1865.

Pour obtenir ces lettres, il faut déclarer qu'elles ont été annoncées, donner la date de cette liste et payer un cent pour l'annonce.

Celles qui n'auront pas été retirées un mois après avoir été annoncées, seront envoyées au Bureau de lettres mortes.

Timbres d'affranchissement.

Le timbre d'affranchissement doit être placé à l'angle droit supérieur de l'enveloppe, et l'on doit laisser entre ce timbre et la suscription un espace suffisant pour le cachet de la poste, afin que la marque ne recouvre pas l'écriture.

18 août 1865.

Abbegoste, Gius; Alaimo, Fop; Abadie, Nayeth; Abadie, Victor; Ascensoun, Joe E

Blanchard, Mlle M E; Berre, avocat; Bosch, Alphonsine; Barbolet, Mme; Bossart, Felipe; Bellard, Dr N H; Baronnes, Jules; Bartel, S pour J Marty; Blanchard, Leo; Braud & Landry; Bernard, A H; Bevenard, Che; Bernard, Louis; Bellan, géomètre; Bellemet, Bienville et; Benoit, Joseph; Bourgeois, M A; Bilaud, A; Bibb, J E; Bellieu, Ad

Charbonnet, J A; Champagne, E; Caml, Pierre; Chevard, Mme L; Carrère, boulanger; Capdebosq, David; Coulapé, Pierre; Cosmat, Ernest; Castille, A y Sandras; Carrère, W W & C; Chorpenning, Mme; Cosna, Jean; Chaillot, B E

Dubos, Fred; Durand, Jean; Dussol, Dupé; Doussinl, Eno; Duley, Rosche; Dombrosky, L; De Armas, Auguste; Demarest, J M; Desboule, Caroline; Delouse, P F; Desroyaux, Mme; Derrivière, D; De Lachaussée, Mme; De Courcy, M; Ducloust, Arsene; Dobitoux, Adelaide; De St Ange, Mme E

Emmanuel, Joseph; Elfert, Théodore

Favre, Vve; Fabre, abbé; Felix, Angelo; Freret, J F; Fraisné, Eugène; Feray, Eugène; Fernandez, George; Fernandes, Anthony

Gautier, Jules; Gaudet, Che U; Grame, Rosa; Gandola, Felix; Gadet, C; Garcia, Mme C; Grandpre, F; Garnier, [illegible]

Hardy, [illegible]; Hadry, St Louis St; Hebrard, Mme F V; Hernandez, A M; Hilton, Hy

Jean, Hercule; Jacquemain, Nic; Jabin, Louis; Jaque, Jule; Jaquet, Jos

Laines, J O; Labatut, Gabriel; Lafrance, Jacob; Le Thorne; Landry, Amélie; Lafontaine, boulanger; Lataille, Jean; Langlois, André; L'Amoureux, A T; Lanabère, Ed; Laroche, E; Laferrant & Desmar

Maion, Louis; Marquez, Jean; Manuel, John; Malre, Bernick S.; Maltbs, J M; Macarthy, Brigite; Maitre, J P; Masseot, [illegible]; Massicot, Elise; [illegible]; Martino, Gaetano; Martello, D

Navarich, Lucas; Navarre, Dr

Parant, Alex; Parreaulle, Et.; Palombo, Francesca; Planchard, Mary; Pellino, Ant.; Paloe, veuve Adèle; Petitclair, pour Calliand; Pault, Gustave; Peitier, Jean; Petit, Che; Peyroux, Coralie; Pasquier, B; Perrioth, V; Picard, Mme Hy

Raggio, Andrew; Ramar, Joséphine; Raggio & Co, par F. Bonte; Rooke & [illegible]; Robelot, Alfred

St Cyr Vve; St Clair Maggie; Saucier Mme Armand; Sabonlard; Savigne Marie; Salbe Jules; Sengtier Lille; St Amand C A; Séjour Hy

Tallandy; Taberry F A; Taspé Charlotte; Tassot Ernest; Terrebonne U D; Terrebonne Bertrand; Trébouil Jules; Tessier Mme David; Théard Jugo P E

Vinette Delphine; Vizard Anthony; Victor Adolphe

Zibilich Giuseppe

A Alexis, Constance; Allibert, H; Aymonde, Mme Joe; Arnodes, Ramon; Auguste, Jean

B Biselli, Mme Hy; Bienvenu, A E; Bitaghe, Giuseppe; Bouligny, Ernest; Bonnet, J; Boutroue, V; Bourgeois, Louis; Bourdle, Alfred; Bocé, Pierre; Boidel, Joseph; Bouvier, G M; Boiron, Florence; Bouredes, [illegible]; Bouteau, J; Bourde, Paul fils; [illegible], B; Botin, A; Bajou, Mme M J; Butcourt, Jules

C Coulapé, Union St; Cleverl, Etienne; Cosme, P; Chenal, Che; Clément, François; Cipriani, L; Coulange, Et; [illegible], Ant; Corneille, Jos; Constant, Jos; Covacevich, Giacomo; Cuvillier, Théophile

D Dieudonné, J A; Des Santos, J; Drozkowsky, Wm; Dubuclet, Hortense; Duhail, Mme Pierre; Durel, Love St; [illegible], Ant; Douboure, Mme E; Dupert, John; Duverney, Jean; Dumez, Adrien; Duchein, Pierre; Darreu, Gustave; Dumeux, J M; Darban, J P; Dupré, Coralie

E Etienne, Hy; Eugène, Mme Joseph

F Fresno, Antonio; Frigiero, Joe; Forestier, U; Foy, Octave; Fertell, Mme Che; Fermento, Dr; Floresane, J

G Gambo, J; Giron, Alfred; Giannoni, Caroline; Gomez, Anna; Gomila, Mrs M D; Gomeles, Mrs E Z; Godard, Hy; Gougeon, Vve St Philippe St

H Honberger, Wm; Hubert, Mme [illegible]; Huant, Jules; Heart, D O; Huguet, Frank

J Iglesias, Ramon S; Journot, Th; Juneau, Germain; Jourdan, Mme E A; Juge, P & fils

L Lamarque J; Lavie, Che A; Levie, Che A; Lévy, S L & E L; Lévy, H; Léouvel, E A; Lezath, Michel; Letowsky, Louis; Lion, Elie; L'Hoste E pour J Layet; Lucas, Paul; Lowe & Coulon

M Marrero, Ant; Michelin, Mme, Basin et; Montamat, Ferd; Mocjo, Ant; [illegible]; Mochetie, Alex; Mohnerle, Alex; Montana, J S; Morreso, S; Montamat, Victorine; Mothard, Marie

N Noble, R H

P Picolet, A; Pinaud & Fellon; Philippeau, E D; Picone, Pietro; Porée, Mazard; Populus, Mme L; Poque, James; Pourlagi, Mme; Post, L; Potterie, J M; Potney, Mme D; Polhemus, Sophia; Porge, Alfred; Porte, Francisco

R Rodriguez, [illegible]; Robert, F. pour Mme A [illegible]; Rossain, Mme Louis

S Salzas Emile E; Szymanski Hortense; [illegible] Domenico; Sylvestrie Maurice Y; Sima S Y Mae; Schiaffino Angelo; Soudabitte John; Stonich John; Suarez Avelina

T Teynon Mme Eug; Trevaghier Burgundy et; Taibond Françoise; Thienot E J; Tromlair Lucien; Trouette Antoine; Tourneris Mme Canal et; Tujague Mme Rose; Thujaque Jean

V Verrier Victor; Vigo Joseph; Victor Mme Joseph

Z Zanobo Antonino

R. W. TALIAFERRO, maître de poste.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.
Bureau du Board des Assesseurs de la Ville.

Hôtel de Ville, 14 août 1865.

LE bureau d'assesseurs de la Nouvelle-Orléans ayant achevé leurs tableaux d'assessement pour l'année 1865, et des copies des dits tableaux ayant été remises au secrétaire du Bureau, dans la salle No 16 de l'Hôtel de Ville, elles peuvent être vues et examinées par un habitant quelconque de la dite ville de la Nlle-Orléans et par un propriétaire quelconque de la dite ville, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, tous les jours, (les dimanches exceptés) pendant trente jours, à partir du 15 courant, après quoi le Bureau d'Assesseurs se réunira, dans son bureau, de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, le 19, le 20, le 21, le 24 et le 25 septembre prochain, pour considérer les demandes des personnes qui se croiront lésées.

E. JAS. JENKINS, Secrétaire du Bureau d'Assesseurs.

P. S.—Les contribuables sont avertis de venir examiner leurs assessements, et si les rectifications ne sont pas faites à temps, par suite de leur négligence, les erreurs provenant d'excès d'assessement ne seront pas ensuite rectifiées. 16aout—1m

AVIS.
Banque de la Nouvelle-Orléans.

Nlle Orléans, 5 août 1865.

LES soussignés ayant été dûment nommés, par le major général E. R. S. Canby, "Liquidateurs de la Banque de la Nouvelle Orléans," avis est donné à tous les créanciers et autres intéressés dans la dite banque qu'on trouvera dorénavant les liquidateurs au local de la banque, aux heures habituelles des affaires pour la liquidation des affaires de la dite banque.

Signé: SAML. BELL, ALEX. BROTHER, EDWIN WHITTEMORE, Liquidateurs.
6 août—1m

COMPTES DE TAXES.

LES comptes de taxes de la ville pour l'année 1865 sont maintenant collectés au No 77 du Commercial Place, près le coin de la rue St. Charles.
12 août—6

Taxe directe des Etats Unis,
PAROISSE DE JEFFERSON.
Commission de la taxe directe des Etats Unis, pour l'Etat de la Louisiane.
Bureau, rue de la Commune, No 186.

Nlle Orléans, 12 août 1865.

LE tableau des taxes pour la Paroisse de Jefferson a été achevé et les taxes prélevées, en vertu d'un acte intitulé "Acte pour la perception de taxes directes dans les districts insurgés, dans les limites des Etats Unis et pour d'autres buts", lequel a été approuvé le 7 juin 1862. Avis est donné que les taxes pourront être payées à la Maison de Cour, dans la ville de Carrollton, dans la dite Paroisse, ou à notre bureau, rue de la Commune, No 186, Nlle Orléans, dans les soixante jours qui suivront le 12 août 1865.

Tous les terrains et morceaux de terre situés dans les limites de la dite Paroisse et sur lesquels les taxes ne seront pas payées dans les dits soixante jours seront déclarés forfaits au profit des Etats Unis.

Mr. E. W. Schmidt est autorisé à recevoir les taxes dans la Paroisse de Jefferson, à la Maison de Cour de la dite ville de Carrollton, pendant soixante jours, à partir de cette date. Les personnes qui le préféreront, pourront payer leurs taxes au bureau de la Nlle Orléans. Il conviendrait, pour les contribuables et pour nous mêmes, que les derniers reçus de taxes d'Etat fussent exhibés lors du paiement de la taxe actuelle.

Les billets du Trésor sont SEULS reçus en paiement des taxes.

B. M. RANDALL, G. W. AMES, D. URBAN, Commissaires pour la taxe directe des Etats Unis, en Louisiane.

Pour copie conforme, E. S. [illegible], commis.
13 août—60

RESTAURANT ST. LOUIS,
Tenu par Henri Marthe,
Rue St-Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon.

Chambres garnies pour habitants, salons pour noces et repas de famille, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois [illegible].

M. Henri Marthe ayant agrandi son établissement [illegible]
1er juillet—

Restaurant Français,
73...*RUE DE CHARTRES*...73
Tenu par M. Philippe Perget,
Ancien propriétaire du Restaurant des Amis.

CHAMBRES GARNIES—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. [illegible]

JAMES M. URQUHART,
Courtier de coton et de sucre ET NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
33...........Front Levée...........33
[illegible] entre Douane et Bienville.

AD. MELTENBERGER, FACTEUR DE COTON ET MARCHAND COMMISSIONNAIRE, Rue Gravier No [illegible]. 10 août—1m Nouvelle-Orléans

V. DOLMONDE & Co., FACTEURS DE COTON ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES, Rue Natchez, No 27, entre les rues Camp et Magasins, NLLE ORLEANS, LOU.
Références: Cobb Martin & Co., New-York; Martin & Co., Louisville, K.; H. R. Kennedy & Co., Nouvelle-Orléans, Lou.; Rives Battle & Co., Mobile, Ala.; Josiah Morris, banquier, Montgomery, Ala.; Chs. Duffield & Co., Chicago, Ill. 12juillet—3m

GEORGE W. WEST (DE WEST, BENSHAW & GAMMACK) Facteur de coton et de sucre. 6 août—1m. Rue Poydras, No [illegible] Nlle Orléans

PAYNE, HUNTINGTON & Co., FACTEURS DE COTON, ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES, Ont repris les affaires à leur ancien bureau, 6août—3m rue de l'Union No 51.

J. E. WYCHE.........J. S. RICHARDSON.
WYCHE & RICHARDSON, (Successeurs de John E. Wyche & Co) COURTIERS DE COTON ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES, 41........Rue de l'Union........41 17aout—1m

KETLIN & CO. Facteurs de coton ET *Marchands Commissionnaires,* Rue Gravier, No 196. Août—1m Nouvelle Orléans.

D. BOULIGNY, [Autrefois BELL & BOULIGNY] Facteur de sucre et de coton, ET *Marchand Commissionnaire,* Au coin des rues Commune et Baronne, 8août—3m Nouvelle Orléans.

P. E. MATHES, Successeur de Hughes, Hylested & Co FACTEUR DE COTON —ET— Marchand-Commissionnaire en général. 18juillet—1m 46, rue de l'Union, Nlle-Orléans.

[illegible] S. O. FERGUSON.
GILLIS & FERGUSON. FACTEURS DE COTON ET Marchands commissionnaires en général, Ont repris les affaires au No 196 de la rue Gravier. 20juillet—1m

WARREN & CRAWFORD (J. J. WARREN & T. W. CRAWFORD) Successeurs de Warren, Gilmore & Co., Facteurs de coton et marchands commissionnaires, 6août—1m Rue Carondelet, No [illegible], Nlle Orléans

JOHN T. HARDIE & Co, [JOHN T. HARDIE.........C. J. NICHOLSON] Facteurs de coton ET MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES. 2août—1m rue Carondelet, No [illegible].

PILCHER & BARROW, (Successeurs de PILCHER & GOODRICH et M. PILCHER & Co), Facteurs de coton et de sucre, et MARCHANDS COMMISSIONNAIRES, No [illegible] Factors' Row, rue Perdido—Nouvelle Orléans. Les affaires sont dirigées par M. PILCHER.

BYRNE, VANCE & Co, Facteurs de coton et de sucre, ET MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES, Ont repris les affaires, à leur ancien local, Rue Carondelet, No 3, au premier 25juillet—1m

BOWER, GARNER & HARRISON, Facteurs de Coton et de Sucre ET *Marchands Commissionnaires,* Rue Carondelet, No 56, Nouvelle-Orléans. Ils font des avances libérales sur les consignations. 12août—3m

A. D. BANKS.... W. H. KETCHUM.... J. C. DENIS
A. D. BANKS & Co, FACTEURS DE COTON ET Marchands Commissionnaires. 22 juill—1m No [illegible] rue Gravier

W. B. TULLIS, Successeur de TARLETON, WHITING & TULLIS, FACTEUR DE COTON, 5août—1m rue Perdido, No 28.

W. L. ROBINSON.... J. D. SAUL
ROBINSON & SAUL, Encanteurs et Marchands-Commissionnaires 44, rue des Magasins—NLLE ORLEANS.
Offrent leurs services pour la vente de sucre, de coton, de mélasse, de propriétés foncières et toutes autres ventes au dehors en général. 20juillet—1m

MARCY, HEGGOT & MAURY, Courtiers de navires et négociants commissionnaires. 172........GRAVIER........172 10août 1m [illegible]

[illegible] & Co. Feront des AVANCES sur le COTON Consigné à MM John W. Schroder & Co, A LIVERPOOL. 10août—3m Bureau, 170 RUE GRAVIER.

MONROE & NOYES, Marchands-commissionnaires et Encanteurs.
LES soussignés ont formé une société, sous la raison, pour des affaires de commission et d'encan, au No 46 de la rue Carondelet, coin Union. Ils sollicitent des consignations de propriétés et de marchandises pour l'encan et la vente à l'amiable.
JOHN T. MONROE. O. J. NOYES.
Nlle Orléans, 12 juin 1865. 17 juin—3m

JOHN K. HYDE.........ED. J. BOOKER
JOHN K. HYDE & Co., AGENTS DE BATEAUX A VAPEUR, ET Marchands Commissionnaires expéditeurs, 31........*Rue Natchez*........31
☞ La maison porte un soin tout particulier à la collection des comptes de fret. 13 août—1m

MARSHALL J. SMITH & Co. MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES, —ET— Marchands de cordes et de toile d'emballage. Ont repris les affaires au No [illegible] de la rue Carondelet. Nlle-Orléans, 17 juillet 1865.

HEWITT, NORTON & Co, FERONT des avances sur les marchandises consignées à leurs maisons de NEW YORK et de LIVERPOOL. Bureau, RUE DE LA COMMUNE, No 181. 3août—1m

JAMES HELLIGAN.........LEON VON ZINKEN
Helligan & Von Zinken, *Encanteurs, Facteurs de coton,* ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES, Rue Carondelet No 46.
☞ Se chargent de ventes d'actions, de bateaux à vapeur, d'habitations et de toute espèce de propriétés, à l'encan et à l'amiable.
Ils font, si on le désire, des avances libérales sur les consignations. 3 août—1m

Marchandises sèches.
Wm.C. TOMPKINS. H. R. [illegible]
Wm C. TOMPKINS & CO.
ONT recommencé les affaires à leur ancien local, No [illegible] rue des Magasins, coin Canal, où l'on trouve un ASSORTIMENT COMPLET DE MARCHANDISES SECHES pour les marchands de la campagne et pour l'intérieur. Leur stock est ENTIEREMENT NOUVEAU et sera tenu au complet par chaque arrivage.

AB. GRISWOLD. WM. M. GOODRICH
A. B. GRISWOLD & CO.,
Au coin des rues Canal et Royale, ancienne maison HYDE & GOODRICH, établis à la Nlle Orléans il y a près de 50 ans—Fabricants de bijoux et d'argenterie, importateurs de montres, diamants, pendules, bronzes, porcelaine, argenterie plaquée, coutellerie et objets de fantaisie.
☞ Constamment en magasin—le plus grand assortiment du Sud. 1er août—3m.

Wm McCombs..... John F. Irvine..... [illegible] Dameron
McCOMBS, IRVINE & Co., Marchands en gros et en détail de GROCERIES ET DE PRODUITS, 54 Gravier, entre Tchoupitoulas et New-Levée 2août—3m

[illegible] WILBANKS.......N. O. [illegible]
J. D. WILBANKS & Co, Marchands-commissionnaires expéditeurs et Agents de bateaux à vapeur, No 2 Tchoupitoulas.
[illegible] et AVANCES D'ARGENT libérales faites sur consignations. 3août—1m

A. DELVAILLE. A. JOUBERT.
DELVAILLE & JOUBERT, COURTIERS D'ACTIONS, DE BILLETS DE CHANGE, 10........Rue Carondelet........10 *Nouvelle Orléans.* 1er août—1m

AUGUSTE MONTREUIL, Courtier d'actions, de billets et de change, RUE CARONDELET, No 26, 15juillet—1m Nlle Orléans

E. MAYNE, PERCEPTEUR ET AGENT GENERAL, *Commercial Place, No 16.*
SE charge de la perception de billets et de comptes, de la vente de propriétés foncières, [illegible] des maisons et de la perception des loyers.
Références—KEARNEY, BLOIS & CO, [illegible] & CO, W. E. HENNING & CO, et autres. 3août—1m

Wm E. WHITAKER, AGENT DE RECLAMATIONS.
IL porte une attention particulière aux affaires qui concernent le département des taxes des Etats Unis. [illegible] 20 juillet—1m

J. P. WILSON, Imprimerie de la Presse Magique, Transférée au No 77 Magasins, près Poydras. [illegible] 3août—1m

Mme MAZUC, Pension Française Privée, RUE ROYALE, No 193, Entre les rues St-Louis et Toulouse. 3 juillet—1m

L. M. MARCHAND IMPRIMEUR, 201........RUE DE CHARTRES........201 [illegible]

ALBERT VOORHIES, AVOCAT, [illegible] Passage de la Bourse [illegible]

Ad. Dupré Jr *AVOCAT,* [illegible] Royale.

Alfred Roman, *AVOCAT,* Paroisse St-Jacques [Lou.]
A repris l'exercice de sa profession dans le Quatrième District Judiciaire. Son bureau est à la résidence du gouverneur Roman. 12juillet—1m

F. A. ROY, AVOCAT, A repris l'exercice de sa profession. Résidence: Paroisse de la Pointe Coupée. 20 juin—3m

Bernard & Luzenberg, ([illegible] BERNARD......C. H. LUZENBERG) AVOCATS, Rue du Camp, No 30, 3août—3m Nlle-Orléans.

T. J. & W. H. COOLEY, AVOCATS. Rue St-Charles No 26 au Premier, chambre No 4. Nouvelle-Orléans

ANTHONY SAMBOLA, *AVOCAT,* [illegible] Exchange Alley [illegible]
INFORME ses amis et anciens clients [illegible] 20 juillet—1m

Prosper Camus, *NOTAIRE PUBLIC,* 90......RUE ROYALE......90 —AU PREMIER— Entre St-Louis et Conti. 1er août—1m

GUSTAVE A. BREAUX, AVOCAT, A repris l'exercice de sa profession et se trouve au bureau de [illegible], No 28 rue du Camp. 1 août—3m

P. A. GONZALES—JUAN SABATER—José SABATER (Ci-devant de la Nouvelle Cuba)
Sabater Frères & Co. Marchands Commissionnaires, ET Importateurs de Cordes de Manille et de Sisal, Rue Oficios, No 15, *HAVANE,* (Cuba.)

A VENDRE PAR R. F. SIMMS & Co. Courtiers de marchandises et de produits, BANK PLACE, No 28, [illegible] Corde et toile d'emballage de Kentucky. SEL—Gros de Liverpool. CAFE—[illegible], Java et Ceylan 1 août—3m

AVIS SPECIAL
Aux propriétaires et consignataires de coton dont le transport est confié à ce chemin.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN,
Nlle-Orléans, 1 août 1865.

VOTRE attention est spécialement appelée sur le fait que les règlements Nos 2 et 11 [illegible]

9.—La Compagnie ne sera pas responsable de la perte du fait PAR L'INCENDIE, [illegible]

[illegible]
G. PANDELY, surintendant.

Assurance contre les risques de mer, de rivières et d'incendie.
COMPAGNIE D'ASSURANCE HOME DE N. YORK.
[illegible]
GEO. A. FOSDICK, [illegible]

AVIS.
LA société HAYES, SANDERS & CO. a été dissoute [illegible] WILLIAMS & SANDERS [illegible]
E. W. SANDERS.

CONSERVEZ VOS DENTS!
J. A. CASSANT, CHIRURGIEN DENTISTE, [illegible] RUE DU CANAL [illegible]

DIVINATION—PREDICTION!
PAR Mme ADAH. [illegible]

Manufacture de chapeaux de la Louisiane.
E. F. DUNN & Co. MARCHANDS ET FABRICANTS EN GROS. Rue de la Commune, No [illegible]
Un grand assortiment général de chapeaux de fourrures et de laine, Pour hommes, jeunes garçons et enfants, [illegible]

BOTTES ET SOULIERS.
[illegible]
SHAW & MARKHAM, Rue du Canal, No [illegible]

Bladon Springs, Ala.
1er juillet 1865.
LES propriétaires de cet ancien établissement [illegible]
JAMES CONNOR & Co

Inspecteurs de farine.
LES soussignés, [illegible]
JAMES ROSS, [illegible], [illegible] BOULIGNY.
Nlle Orléans, [illegible] juillet 1865.

Machine à coudre d'emballage.
L[illegible] TOILE D'EMBALLAGE [illegible] RUE NOUVELLE LEVEE, [illegible] RUE DU COMMERCE [illegible]
JAMES HARVEY.

LEON PIERRE,
37....Rue des Petites-Ecuries....37
COMMISSIONNAIRE ACHETEUR,
A PARIS,
Offre ses services aux importateurs de la Nouvelle-Orléans.
[illegible]

Dry goods. Dry goods.
C. JAUBERT & CO.
20 Rue de Chartres 20
La maison C. JAUBERT & CO., de la Nlle-Orléans a l'avantage d'annoncer [illegible] MARCHANDISES DE TOUTE SORTE [illegible] New York et d'Europe, [illegible]
COTONS, [illegible], COTONNADES, CASIMIRS, FLANELLES [illegible], TOILES, MALAKOFFS, ARTICLES BLANCS DE TOUTE SORTE, &c, &c.
[illegible] CHAPEAUX, [illegible]
C. JAUBERT & CO. [illegible]

AVIS.
LE Dr C. [illegible] rue St. Louis, [illegible]

GUERISON RADICALE
DE LA DYSSENTERIE, LA DIARRHEE ET FLUXION DE POITRINE,
Par le docteur T. ANTOINE, rue Bourbon No [illegible]

LE Dr P. JEGOU
A L'HONNEUR d'annoncer au public qu'il a établi sa résidence et son office, rue Bourbon No [illegible]
[illegible]

ELIXIR TONIQUE
AU PYROPHOSPHATE DE FER
De O. ROBIN, Pharmacien,
Encoignure des rues Ste-Anne et Villeré
CE médicament à base de fer est souverain [illegible]
A vendre en gros et en détail chez O. ROBIN, pharmacien, encoignure des rues Ste Anne et Villeré [illegible]

[illegible] E. E. MOUGIN, encoignure Dauphine et Bienville [illegible]

Alph. SCHWAB,
DROGUISTE, IMPORTATEUR DE LIQUEURS, BOIS DE TEINTURE, &c. &c.
127 et 129, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans
[illegible]
A. SCHWAB.

A. SCHWAB,
Importateur de la parfumerie de J. SCHWAB, [illegible]
A. SCHWAB.

MALADIES
[illegible] Dr VERGE.
[illegible]

MALADIES SECRETES.
M. E. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris [illegible]

Opiat et Injection du Dr. Ricord.
[illegible]
E. GAUDOZ.

EMMET MIX, M. JEFF. THOMPSON, RICHE POWER,
Mix, Thompson & Power,
MARCHANDS DE COMESTIBLES EN GENERAL ET Marchands commissionnaires, facteurs de coton et de produits, Nouvelle Orléans, RUE DE LA COMMUNE, No 67, ET RUE DU CANAL No 80.
NOUS étant établis à la Nouvelle Orléans pour faire le commerce de groceries et les affaires de commission [illegible]
MIX, THOMPSON & POWER.

RENOVATEUR VEGETAL SICILIEN DES CHEVEUX DE HALL,
LA meilleure composition pour les cheveux. [illegible]
JAMES GONEGAL, Coin Magasins et Commune.

Produits de la Havane.
160000 [illegible]
BORNIO FRERES, 77 Gravier.

Changement de domicile
MODES, ROBES ET CONFECTION
Mme. Vve. WEISZ [illegible] rue du Canal No 130 [illegible]
WEISZ.

Hotel d'Europe,
A BILOXI.
[illegible]
F. FIZAINE, propriétaire.

Propriétés foncières et loyers de maisons.
JUSTE-FONTAINE et ARMAND CASTANEDO, [illegible]

Entrepot de Tapis,
No. 19.....Rue de Chartres.....No. 19
NOUS avons en magasin un grand assortiment [illegible]
[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu dame Priscilla Griffith, décédée veuve de George B. Bourdish, décédé.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 17??—En vertu d'un ordre de vente, rendu le 24 de juin 1865, adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Alfred Shaw, ci-devant shérif, et par lui à moi remis, je procéderai le SAMEDI, [illegible] septembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

1o—Un terrain ou une portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville [illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.
5août—17, 26—2, Sept

VENTES A L'ENCAN

Terrains améliorés et de prix dans la ville de Gretna, paroisse de Jefferson, en face du Quatrième District de la Nouvelle Orléans.

Succession de Vincente Salvador—Cour du Deuxième District Judiciaire de la Louisiane.—No 2008.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.
Bureau, rue des Magasins Nos 27 et 29, coin Gravier.

EN vertu d'un ordre de vente émané de l'honorable A. Casabat, juge de la Cour du Deuxième District Judiciaire de la Louisiane, en date du 19 juillet 1865, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, MERCREDI 30 AOUT 1865, à midi, les propriétés ci-après décrites—

1o—UN TERRAIN situé dans le Mechanics Village [illegible]

[illegible]

Vente par le Marshal.

Vente par le Marshal des Etats-Unis. Les Etats-Unis contre sept paquets de fèves de vanille.

A la Cour de District des Etats-Unis, District Oriental de la Louisiane.—No 8653.

EN vertu d'un ordre de vente [illegible]

Sept paquets fèves de vanille, en bon état.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats Unis.
Bureau du Marshal des Etats Unis. Nlle Orléans, 12 août 1865.
CUTHBERT BULLITT, Marshal des Etats Unis.
16aout—15,16,19,18

Albin Rochereau contre Goodrich & Co.

A la Cour de Circuit des Etats Unis pour le Sixième District Judiciaire, District Oriental de la Louisiane.—No 3,619.

EN vertu d'un writ de saisie et de vente [illegible] MARDI, 12 septembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, la propriété ci-après décrite, savoir:

UN CERTAIN TERRAIN, [illegible]

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.
Bureau du Marshal des Etats Unis, Nlle Orléans.
CUTHBERT BULLITT, Marshal des Etats-Unis
10aout—19,

AVIS JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane [illegible]

[illegible]

A. J. VILLERE, Député Greffier.

Succession de Antoine Hebrard—No 17857.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

A. J. VILLERE, Député Greffier.

Succession de Huré Antonio FREITAS.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—[illegible]

A. J. VILLERE, Député Greffier.

Dans l'affaire de l'interdiction de Félix Dolhonde—No 21,219.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—[illegible]

A. J. VILLERE, Député greffier.

VENTES JUDICIAIRES

Vente par le Shérif de la paroisse d'Orléans, à l'effet d'opérer un partage.

Succession de feu Henry Hattier, décédé, et de feue sa veuve, Mary Hunter, décédée.

Julia J. Hattier vs Mary Anne Alice Hattier et als.

ACTION EN PARTAGE.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—Nos 17,161 & 19,547—En vertu d'un ordre de vente rendu le [illegible] 1864, [illegible] je procéderai le SAMEDI, [illegible] à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à l'effet d'opérer un partage, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1o—Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, [illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

John Schelleng vs. John Jacob Haas.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 15,69?—En vertu d'un writ de saisie [illegible]

SIX CERTAINS TERRAINS ensemble avec toutes les AMELIORATIONS qui s'y trouvent, [illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

John P. Morton vs William Gardner Betterton.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—[illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Société d'Assistance pour les Orphelins dans l'indigence vs. John S. Ledlow.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 10,971—[illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

La veuve Henri de St. Gême (née Marguerite Delmas) vs Thomassine Boucher f. d. c. l.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle Orléans—No 15,445—[illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de feu Charles Mc Carthy, décédé.

DEUXIEME COUR de District de la Nlle Orléans—No 19,952—En vertu d'un ordre de vente, rendu le 14 de juillet 1865, [illegible]

1o UN TERRAIN situé au faubourg [illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.